PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la municipalité de Leclercville

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Leclercville qu'à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **7 décembre 2026, à dix-neuf heure (19h30)**, heure locale, une demande de dérogation mineure concernant une disposition du règlement de zonage sera soumise au conseil pour approbation.

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes en se présentant au 8013, rue Marie-Victorin Leclercville (Québec) G0S 2K0. Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en transmettant ses observations par écrit au 8013, rue Marie-Victorin Leclercville (Québec) G0S 2K0. ou encore par courriel à dg@munleclercville.qc.ca au plus tard le 7 décembre 2026. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur la demande de dérogation mineure.

La dérogation mineure suivante est demandée :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
270, rue du Pont	Autoriser pour une résidence unifamiliale isolée, une marge latérale de gauche de **1,65 mètre** au lieu de **30 mètres**.	Règlement de zonage no 2019-151, Chapitre XVII, 7e alinéa

Donné à Leclercville, le 19 novembre 2026.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussignée, Sylvie Lemay, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard à l'entrée du bureau municipal
- Site Internet au www.munleclercville.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois de novembre 2026.

Sylvie Lemay
Directrice générale & greffière-trésorière